

# Protocole sanitaire COVID-19

## Activ'Jeunes



### PRÉALABLE

Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans nos structures. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au sein de nos structures en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

**Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ de la maison. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'accueil.**

**Le personnel devra procéder de la même manière.**

**Les inscriptions sont obligatoires.** Tout mineur présent sans inscription préalable pourra être refusé en fonction du nombre de places disponibles.

**Le protocole repose sur les fondamentaux suivants :**

- ❖ Le maintien de la distanciation physique en espace clos, un mètre latéral et face à face entre les enfants et animateurs et la séparation des groupes.
- ❖ L'application des gestes barrières.
- ❖ La limitation du brassage des mineurs.
- ❖ Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- ❖ Le port du masque obligatoire pour les adultes et les jeunes.

**Le présent guide précise les modalités pratiques de fonctionnement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.**

### CONTRAINTES

Les modalités d'accueils sur les temps extrascolaires seront les plus proches de celles de l'école afin de ne pas mettre en difficulté les enfants et les encadrants qui fréquentent les deux structures.

### LE MAINTIEN DE LA DISTANCIATION PHYSIQUE

**La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre latérale entre chaque personne d'un groupe différent ou entre un mineur et un animateur, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Le port du masque obligatoire pour les jeunes et les adultes permet de renforcer la règle de distanciation physique.**

- **Accueil des jeunes en accueil anticipé et différé : de 7h à 9h et de 17h30 à 19h**

L'accueil des jeunes se fait à l'Accueil de Loisirs à l'Espace Drosera, au sein de la salle n°3 réservée pour eux.

Aucun parent ou accompagnateur n'est autorisé à entrer dans la structure. En cas d'absence une sonnette est disponible à l'entrée.

Les jeunes sont accueillis dans le hall par un animateur ou une animatrice, ils se lavent les mains avant de rejoindre leur salle, puis posent leurs affaires.

# Protocole sanitaire COVID-19

## Activ'Jeunes



Pour leur départ, le parent ou accompagnateur sonne en cas d'absence et doit attendre son enfant à l'entrée. L'enfant récupère ses affaires et se lave les mains avant de quitter la structure.

Le pointage sur la tablette est effectué par l'animateur d'accueil.

**L'accès à la structure est interdit à toute personne n'appartenant pas aux personnels de la commune de Plumélieu-Bieuzy.**

### ➤ Accueil des jeunes entre 9h et 17h30

L'accueil des jeunes se fait à la salle de sport. Le déroulement est le même que pour les garderies. Aucun parent ou accompagnateur n'est autorisé à entrer dans la structure. En cas d'absence une sonnette est disponible à l'entrée.

Les jeunes sont accueillis dans le hall par un animateur ou une animatrice, ils se lavent les mains, posent leurs affaires puis vont rejoindre leur groupe.

### ➤ Déplacements

Les jeunes se déplacent par groupe lors de tous leurs déplacements. Port du masque obligatoire.

### ➤ Passage aux toilettes

Le nombre de jeunes dans les sanitaires est limité au nombre de sanitaires disponible. Les jeunes doivent se laver les mains avant et après chaque passage aux toilettes.

### ➤ Le matériel

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc., ne peuvent se faire qu'entre enfants du même groupe à condition que le matériel soit désinfecté au moins une fois par jour.

### ➤ Les transports

Après chaque utilisation les minibus seront désinfectés. Un nettoyage complet sera effectué à chaque fin de période de vacances ou chaque fin de semaine durant l'été.

Le port du masque est obligatoire pour tous.

## L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

**Les gestes barrières rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.**

**Tout au long de ce temps périscolaire, les agents en charge des enfants présenteront et expliqueront avec pédagogie les règles et gestes barrières.**



# Protocole sanitaire COVID-19

## Activ'Jeunes



### ➤ Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée dans la structure ;
- Avant le début des activités ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Au départ de la structure.

### ➤ Le port du masque

#### Pour le personnel

La collectivité met à disposition de ses agents en contact direct avec les enfants des masques dits « grand public ».

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations sauf quand cela n'est pas compatible avec l'activité menée (repas, sport).

#### Pour les mineurs

Le port du masque est obligatoire pour tous les mineurs dans toutes les situations sauf cela n'est pas compatible avec l'activité menée (repas, sport).

Les masques doivent être fournis par les responsables légaux à raison d'un masque par demi-journée.

### ➤ La ventilation des salles

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins **10 minutes à chaque fois**. Les salles occupées pendant l'accueil sont également aérées pendant le nettoyage des locaux.

# Protocole sanitaire COVID-19

## Activ'Jeunes



### LA LIMITATION DU BRASSAGE DES JEUNES

La stabilité des groupes d'enfants contribue à la limitation du brassage. **L'objectif est de limiter les croisements entre les jeunes de chaque groupe, l'accueil devra intégrer cette contrainte en respectant les groupes constitués.**

L'accueil autant que possible sera organisé par groupes d'âge, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrières.

#### ❖ L'encadrement

Les animateurs doivent non seulement proposer des activités pour divertir les enfants, mais également veiller au respect des mesures contraignantes qu'implique la situation actuelle. Ils sont les garants de la sécurité physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

### LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus (voir fiche Nettoyage et désinfection).

1 personne interviendra pour le nettoyage approfondi chaque jour.

#### ➤ Sanitaires

- Le nombre d'enfants présents dans les sanitaires est égal au nombre maximum de cuvettes et/ou urinoirs présents.
- L'évacuation de poubelles se fait aussi souvent que nécessaire et au moins quotidienne.
- Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés avec un produit virucide répondant aux normes NF EB 14476 tous les jours

#### ➤ Salles :

- Toutes les salles, les poignées, les robinets, les chasses d'eau, les interrupteurs sont nettoyés et désinfectés quotidiennement.
- Ces opérations de nettoyage-désinfection ne peuvent se faire en présence des enfants. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des enfants.